

Date de convocation : 02/04/2021

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 Avril 2021

Le neuf avril deux mil vingt et un à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN.

Etaient présents :

M. Jean-Claude ROBIN, M. Claude SAYAGH, Mme Caroline DOUBLIER, M. Manuel HENRY, M. Jean-Yves LE SOURD, Mme Brigitte REY, M. Thomas ROBIN, M. Frantz MOUSSU, Mme Florence GLANARD, M. Michel GLANARD, M DEBUYSERE Pascal.

Absent et représenté :

Mme Aurélie VERBRUGGHE donne procuration à M. Jean-Claude ROBIN

M. Stéphane AUDUREAU donne procuration à M Jean-Claude ROBIN

M. Michaël HADENGUE donne procuration à M. Claude SAYAGH

Absent:

M. Yohann LEPORE-BACHELET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Caroline DOUBLIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Puis, on passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

2021-02 Approbation compte de gestion 2020 budget communal : à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur.

2021-03 : Approbation compte administratif 2020 budget communal : à l'unanimité

Les résultats du compte administratif relatif à l'exercice 2020, sont les suivants :

• Excédent de la section de fonctionnement	110 040,32 €
• Excédent de la section d'investissement	111 162,39 €
Excédent global	221 202,71 €

En € Libellés	Investissement		Fonctionnement		Résultat/Solde	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Reports N-1	214 982,54			39 347,76		
Opérations de l'exercice 2020	45 587,80	371 732,73	264 703,65	335 396,21		
Totaux	260 570,34	371 732,73	264 703,65	374 743,97		
Résultat de clôture		111 162,39		110 040,32		221 202,71
Restes à réaliser	13 792,05	9 635,00				
Résultats définitifs	274 362,39	381 367,73				107 005,34

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, l'assemblée approuve le compte administratif 2020 pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal après délibération vote le compte administratif 2020 à l'unanimité des présents et représentés soit 11 voix.

2021-04 Vote de l'affectation de résultat du budget communal : à l'unanimité

Résultats du compte administratif du budget communal :

- Section de fonctionnement : 110 040,32 €
- Section d'investissement : 111 162,39 €
- Restes à réaliser : - 4 157,05 €
- Restes à réaliser : en fonctionnement : 584,98 € / en investissement : 454,69 €

Le Conseil Municipal au vu des résultats du compte administratif 2020 décide, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- **111 617,08 €** en section d'investissement à l'article **001**
- **110 625,30 €** à l'article en section de fonctionnement à l'article **002**

2021-05 Vote taux des taxes locales : à l'unanimité

A noter

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, à partir de 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes. Par conséquent, sur l'avis d'imposition des taxes foncières 2021, le taux départemental sera ajouté aux taux communal. Le taux communal sera donc plus important en 2021 qu'en 2020, mais le taux départemental sera nul en 2021.

Il n'y aura donc pas d'incidence pour la contribuable, sauf revalorisation de la base, qui n'est pas dépendante d'une décision communale.

Concernant les résidences secondaires, la taxe d'habitation n'est pas supprimée.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes foncières, soit :

- Taxe foncière bâti : 10,07 %
- Taxe foncière non bâti : 43,82 %

2021-06 Vote budget primitif 2021 budget communal : à l'unanimité

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 de la commune en équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement 357 784,30 €
- Section d'investissement 465 752,08 €

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité le budget présenté.

2021-07 : Vote des tarifs municipaux : à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les tarifs communaux suivants. Les nouveaux tarifs seront en vigueur dès transmission en Préfecture et publication.

Désignation	Tarif 2021
<u>Salle polyvalente</u>	
Location Habitants de Tilly week-end	300,00 €
Location Extérieurs week-end	600,00 €
Journée supplémentaire	75,00 €
Prix électricité heures creuses	0,15 € / KW
Prix électricité heures pleines	0,18 € / KW
Location vaisselle	3,00 € / personne
<u>Tennis</u>	
Adulte 1 an de juin à mai	60,00 €
Enfant (jusqu'à 14 ans) 1 an de juin à mai	40,00 €
Carte invitation 1 heure	5,00 €
Couple ou 2 membres de la même famille 1 an de juin à mai	100,00 €
Carte invitation annuelle	80,00 €
Caution clé	10,00 €

<u>Cimetière</u>	
Concession perpétuelle (1,00 m x 2,00 m)	700,00 €
Case columbarium 5 ans	200,00 €
Case columbarium 10 ans	300,00 €
Case columbarium 15 ans	400,00 €
Case columbarium 20 ans	500,00 €
Case columbarium 25 ans	600,00 €
Case columbarium 30 ans	700,00 €
Dispersion des cendres jardin du souvenir	150,00 €
<u>Photocopies</u>	
Format A4 1 page noir & blanc	0,25 €
Format A3 1 page noir & blanc	0,50 €
Format A4 1 page couleur	0,50 €
Format A3 1 page couleur	0,80 €

Informations diverses

Tour de Table

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

La Secrétaire,

Les Membres,